



ESTIMATION DU COÛT D'UN-E APPRENTI-E en formation en Licence Professionnelle

Ces coûts comprennent les coûts salariaux et les frais de formation à la charge de l'employeur (entreprise de moins de 11 salariés).
Le salaire est exprimé en pourcentage du SMIC.

Employeur du secteur privé

9,67 €/he pour 151,67 he/mois

Age de l'apprenti	Année de formation (1)	rémunération minimum en % du SMIC	Coûts de l'apprenti-e et de sa formation						Aides En REGION BRETAGNE *		Coût net annuel de l'apprenti	Coût mensuel de l'apprenti
			Salaire horaire	Salaire mensuel*	Salaire net annuel	Cotisations sociales patronales annuelles (4)	Frais de formation à la charge de l'employeur	Coût annuel avant les aides	Aides au recrutement d'apprentis (2)	Autres aides (3)		
moins de 18 ans	1ère	25%	2,42 €	367 €	4 400 €	88 €	1 600 €	6 088 €	1 000 €	variables	5 088 €	424 €
	2ème	37%	3,58 €	543 €	6 512 €	130 €	1 600 €	8 242 €	1 000 €	variables	7 242 €	604 €
	3ème	53%	5,13 €	777 €	9 328 €	187 €	1 600 €	11 114 €	1 000 €	variables	10 114 €	843 €
de 18 ans à moins de 21 ans	1ère	41%	3,96 €	601 €	7 216 €	144 €	1 600 €	8 960 €	1 000 €	variables	7 960 €	663 €
	2ème (5)	49%	4,74 €	719 €	8 624 €	172 €	1 600 €	10 396 €	1 000 €	variables	9 396 €	783 €
	3ème	65%	6,29 €	953 €	11 440 €	229 €	1 600 €	13 269 €	1 000 €	variables	12 269 €	1 022 €
Plus de 21 ans	1ère	53%	5,13 €	777 €	9 328 €	187 €	1 600 €	11 114 €	1 000 €	variables	10 114 €	843 €
	2ème (5)	61%	5,90 €	895 €	10 736 €	215 €	1 600 €	12 551 €	1 000 €	variables	11 551 €	963 €
	3ème	78%	7,54 €	1 144 €	13 728 €	275 €	1 600 €	15 602 €	1 000 €	variables	14 602 €	1 217 €

Ces estimations de coûts sont indicatives, non contractuelles et devront être adaptées en fonction des accords et conventions en vigueur pour les structures signataires de contrats d'apprentissage.

* Les aides aux employeurs d'apprentis varient d'une Région à l'autre. L'employeur doit s'adresser au Conseil Régional de sa Région.

(1) Le salaire est calculé en pourcentage du (SMIC), dans certains cas le minimum prévu à la convention collective peut être supérieur.

(2) Cette aide est versée à compter de la date d'anniversaire du début du contrat. Tout contrat rompu pendant la période d'essai n'ouvre pas droit aux aides

(3) Autres aides :

Bonification supplémentaire : à la mixité (embauche d'une fille + 500 €). Cette aide est versée en une seule fois à la fin de la période d'essai.

Aide supplémentaire à l'insertion si l'apprenti est recruté à l'issue du contrat en CDI ou contrat de génération 500 €

Aides de l'Etat à toutes les entreprises de moins de 250 salariés pour l'embauche d'un apprenti 1 000 euros pour toute embauche d'un apprenti supplémentaire. Elle passera de 1 000 euros à 2 000 euros pour les entreprises de moins de 11 salariés.

(4) les cotisations patronales restant à la charge de l'entreprise varie en fonction du secteur et de la convention collective à laquelle l'apprenti est rattaché. En tant qu'employeur d'une entreprise de moins de 11 salariés, vous bénéficiez de l'exonération totale des cotisations patronales et salariales légales ou conventionnelles hormis les cotisations accident du travail

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance

(5) Pour les apprentis en formation en Licence professionnelle, l'usage veut que le salaire de l'apprenti-e soit basé sur le taux "2ème année".